



Taussac
— la —
Billière

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Présents : BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MAS Serge, POUJOL Jean-Jacques, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absents excusés : BOISSERON Samuel, MARTIN Mark

Date de convocation du Conseil : Le 14/03/2022.

Secrétaire de séance : ROUAUD Magali.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.02.2022

Le compte rendu n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

2022-11 BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget eau assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le compte de gestion du budget eau assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-012 BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane CAUQUIL, Adjointe, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Bernard VINCHES, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		115475,23		69 637,77	0,00	185 113,00
opérations de l'exercice	296 851,07	381 515,27	153 176,61	147 780,90	450 027,68	529 296,17
TOTAUX	296 851,07	496 990,50	153 176,61	217 418,67	450 027,68	714 409,17
Résultats de clôture		200 139,43		64 242,06		264 381,49
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES		200 139,43		64 242,06	0,00	264 381,49
RESULTATS DEFINITIFS		200 139,43		64 242,06		264 381,49

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022-013 BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021 – AFFECTATION DU RESULTAT.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de	64 242,06 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	200 139,43 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de	NEANT
- en recettes pour un montant de	NEANT

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à NEANT.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 200 139,43 €

ANALYSE PROSPECTIVE DU BUDGET COMMUNAL

Le maire présente le tableau comparatif des résultats sur les 3 derniers exercices.

Les charges de fonctionnement ont baissé de près de 19% entre 2020 et 2021 à la suite des mesures prises en 2020 et 2021.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de près de 6% suite à la reprise du marché immobilier qui génère des taxes communales supplémentaires.

L'élément le plus important de ce bilan est le résultat de clôture qui passe de 11 000€ à 86 000€ sans augmentation de la pression fiscale.

La capacité d'autofinancement qui était de 3 199€ en 2019 est à 84 664€ en 2021, ce qui permet d'envisager d'investir compte tenu du faible endettement du budget communal.

2022-014 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ANALYSE PROSPECTIVE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Sur ce budget aussi les dépenses d'exploitation sont en baisse de près de 10% mais les recettes diminuent de 5%.

Le résultat de clôture est de 4 319€, ce qui ne laisse pas de marge de manœuvre pour investir mais est aussi logique compte tenu que l'utilisateur doit payer le juste prix du service.

Dans l'avenir, et dès 2022, l'augmentation du prix de l'eau est inéluctable compte tenu des dépenses d'investissements à venir pour la plupart obligatoires : déclaration d'utilité publique des 4 ressources, optimisation des rendements des réseaux, création de station d'épuration d'eaux usées.

2022-015 BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christiane CAUQUIL, Adjointe, délibérant sur le compte administratif du budget eau assainissement de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Bernard VINCHES, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		8812,43		111 861,60		120 674,03
opérations de l'exercice	101 677,58	105 996,85	56 856,33	65 821,06	158 533,91	171 817,91
TOTAUX	101 677,58	114 809,28	56 856,33	177 682,66	158 533,91	292 491,94
Résultats de clôture		13 131,70		120 826,33		133 958,03
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES		13 131,70		120 826,33	0,00	133 958,03
RESULTATS DEFINITIFS		13 131,70		120 826,33		133 958,03

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2021-016 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021 – AFFECTATION DU RESULTAT.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 du service eau assainissement en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de 120 826,33 €
 - un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 13 131,70 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de NEANT
 - en recettes pour un montant de NEANT

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à NEANT.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté 13 131,70 €

2022-017 et 2022-018 VOTE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (RPQS)

Le maire présente au Conseil Municipal le RPQS d'eau potable ainsi que le RPQS d'assainissement collectif 2021 imposé par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le RPQS eau potable et le RPQS assainissement collectif.

Ces rapports publics seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr

2022-019 VENTE TERRAIN LA BOURBOUILLE AC522

Le maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'achat a été effectuée auprès de l'Agence LMD mandaté pour cette opération au prix de 79 000€ frais inclus conformément au mandat signé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le maire à signer la promesse de vente chez Maître PUIG, notaire à LAMALOU LES BAINS.

2022-020 DECLASSEMENT DE LA ZONE D'EMPLACEMENT RESERVEE A LA BOURBOUILLE :

Le maire informe le Conseil Municipal que la parcelle AC 522 avait été classée en « emplacement réservé » lors de la création du PLU en 2013.

La commune de Taussac-la-Billière ayant acquis cette parcelle en 2016, il n'y a plus lieu de conserver cette réserve.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité d'enlever cette parcelle des zones d'emplacements réservés.

QUESTIONS DIVERSES :

- Serge MAS, 2ème adjoint fait le point sur les travaux en cours ou à réaliser, notamment les problèmes rencontrés sur le réseau d'eau potable en février dernier ainsi que la réduction de plusieurs fuites importantes.
Il informe le Conseil Municipal qu'un programme de remplacement du matériel de comptage d'eau va être lancé en 2022 en commençant par les plus anciens.
- Le maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Départementale des routes va réaliser des travaux de sécurité et réhabilitation sur la route de Maurian en 2022.
- Lors d'une visite dans la salle communale de TAUSSAC dernièrement, le maire et la conseillère du village ont constaté que de nombreuses chaises étaient fortement tachées par du liquide. Cette situation est inacceptable et un contrôle va être remis en place à chaque utilisation, en cas de manquement, la caution ne sera pas restituée et s'il s'agit d'une association le prêt de la salle sera suspendu.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 11 avril 2022 et sera consacré au vote du budget primitif 2022.

Plus rien n'étant à libérer la séance est levée à 19h45.

Le Maire,
Bernard VINCHES

